

Plan de relance Culture : les mesures pour le cinéma, l'audiovisuel et les ICC précisées

Date de publication : 04/09/2020 - 00:20 - Modifié le 04/09/2020 - 14:27

Cinéma/Audiovisuel - Dans la foulée de l'annonce du plan de relance pour l'économie française par le Premier ministre ce 3 septembre, le ministère de la Culture a détaillé l'ensemble des mesures pour les différents secteurs. Outre celles annoncées pour refinancer le CNC, l'audiovisuel public va bénéficier d'un soutien de 70M€, et l'ensemble des industries culturelles et créatives aura accès à 400 M€ sur 5 ans dans le cadre du 4e Plan d'investissement d'avenir.

Avec 2 Md€ sur les 100Md€ du plan de relance, le gouvernement entend, comme l'a déjà dit le Premier ministre Jean Castex, apporté une "réponse massive et globale" pour ce secteur – qui pesait 2,3% du PIB en 2018, représentait 80 000 entreprises culturelles, pour la plupart de TPE et PME, et 670000 emplois soit 2,5% de la population active - très durement touché par la crise sanitaire.

C'est dans la soirée que le ministère occupé par Roselyne Bachelot a fait part de l'ensemble des mesures après les premières annonces pour la presse, le spectacle vivant et [la filière cinéma/audiovisuel de Jean Castex la semaine dernière](#).

Ces 2Md€ du plan de relance ont pour objectif "à la fois de reconstruire les secteurs culturels et de refonder les politiques culturelles, afin de pouvoir soutenir les reprises d'activité et se projeter dans l'avenir" expose le ministère. Cette somme viendra s'ajouter aux mesures d'urgence mises en place par l'Etat en 2020 : 856 M€ d'aides spécifiques pour la Culture, auxquelles s'ajoutent "l'année blanche" pour l'intermittence (849 M€) et des aides transversales (activité partielle, exonérations de charges sociales, fonds de solidarité, prêts garantis par l'Etat pour un total de près de 3,3 Mds€), qui "se poursuivront pour partie et selon des modalités adaptées, jusqu'à la fin de l'année 2020".

Afin de "soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles", le gouvernement a dégagé cinq priorités qui structurent ce plan : la restauration du patrimoine ; l'aide au spectacle vivant et aux établissements publics de création ; le soutien aux artistes et aux jeunes créateurs à travers des aides spécifiques à l'emploi, un programme exceptionnel de commande publique et un renforcement de l'enseignement supérieur culturel : la consolidation des filières culturelles stratégiques (presse, cinéma et audiovisuel, livre, audiovisuel public...) ; des investissements d'avenir pour les industries culturelles et créatives.

Pour la filière cinéma et de l'audiovisuel, pour laquelle "l'offre d'œuvres nouvelles est la matière première sur laquelle repose toute la valeur de la filière, de l'amont (auteurs), à l'aval (industries techniques, distribution, diffusion)", le plan s'appuie sur **une dotation budgétaire déjà divulguée de 165M€ pour le CNC, 60M€ pour compenser ses pertes, et 105M€ pour mettre en œuvre "un plan 'export et attractivité', un ensemble de mesures ciblées (soutiens majorés pour les œuvres écrites et tournées en France) et un accompagnement renforcé des exploitants, des festivals, des cinémathèques ainsi que les ateliers d'éducation à l'image, vecteurs de la cinéphilie et de la vie culturelle dans tous les territoires"**. Autant de chantiers que le CNC détaillera ultérieurement.

De plus, comme déjà annoncé, les exploitants de salles de cinéma seront éligibles au nouveau mécanisme de compensation des pertes d'exploitation liées à la persistance de mesures de distanciation qui sera doté de 100 M€ dès l'automne 2020. Ce dispositif sera instauré après concertation avec les professionnels du secteur "avec effet à compter du 1er septembre 2020 et pour une durée de 4 mois" précise le ministère.

Par ailleurs, le plan prévoit un soutien doté de **70M€ à l'audiovisuel public**. "Les médias publics jouent un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème de la création, caractérisé par de fortes interdépendances entre les acteurs qui le composent. Leurs dépenses de programmes et d'investissement dans la création financent l'ensemble

de la filière amont (auteurs, producteurs, interprètes...) mise à mal par la période de confinement. Une dotation publique exceptionnelle de 70 M€ permettra d'amortir les effets de la crise. Il est par ailleurs demandé à ces entreprises de poursuivre les plans de transformation dans lesquels elles sont engagées".

Avec ce plan, le gouvernement entend mettre en place la stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives. Car, au-delà des moyens budgétaires qui leur sont dédiés (19M€ au total), toutes les industries culturelles et créatives vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe de **400M€ sur 5 ans dans le cadre du 4e plan d'investissement d'avenir**. Cette stratégie élaborée dans le cadre des [Etats généraux des ICC lancés en novembre 2019](#), s'appuiera sur la mise en place, prochainement, d'un comité stratégique de filière "industries culturelles et créatives".

Il s'agit pour le ministère de la Culture, en liaison avec le Secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de porter "une stratégie globale visant à court et moyen terme à accélérer la transition numérique des industries culturelles et créatives, à renforcer leur place dans l'économie mondiale numérique et à améliorer leur résilience".

Avec ce plan, le gouvernement entend "apporter une réponse transversale et immédiate à la problématique d'accès des industries culturelles et créatives (ICC) françaises aux opportunités économiques indispensables à leur relance, que ce soit en termes d'inscription dans les territoires, de visibilité dans l'environnement numérique et d'accès au financement bancaire. En effet, si la France peut s'appuyer sur un savoir-faire, un patrimoine et une histoire culturelle reconnus internationalement, son positionnement dans l'environnement numérique mondial n'est pas acquis, alors que les grands acteurs de l'Internet, pour la quasi-totalité extra-européens, concentrent une grande partie des usages culturels" écrit le ministère.

La répartition budgétaire du plan de relance pour la Culture

Concernant l'ensemble des secteurs culturels, le plan de relance se décompose

budgétairement de la manière suivante :

- 614 M€ pour le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France, dont 280M€ pour la valorisation des métiers d'art et les savoir-faire d'excellence et 334M€ pour la reprise d'activité des établissements publics patrimoniaux

- 426 M€ pour le spectacle vivant, dont 220 M€ pour le spectacle vivant privé, hors mécanisme de soutien de la reprise d'activité, handicapée par la distanciation physique (100 M€) qui bénéficiera aussi du mécanisme de compensation des pertes d'exploitation liées à la persistance de mesures de distanciation, et 206 M€ pour le spectacle vivant subventionné.

- 113M€ pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la Culture

- 428M€ pour les filières culturelles stratégiques lourdement impactées par la crise, dont 165M€ pour le CNC, 70M€ pour l'audiovisuel public, 140M€ pour la filière presse et 53M€ pour la filière livre.

Sarah Drouhaud